### VILLE DE CHATEAUBRIANT

## Département de Loire-Atlantique

# ARRÊTÉ portant TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025 AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE

#### Le Maire de la Ville de CHATEAUBRIANT,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2021/593 portant adoption des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Châteaubriant,

# ARRÊTE

ARTICLE 1: Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025, les fonctionnaires suivants:

- DALIFARD Amélie,
- DU BREIL DE PONTBRIAND Valérie.

ARTICLE 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Président du Centre de gestion aux fins de publicité.

Fait et arrêté à Châteaubriant En l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2025

Le Maire

**Alain HÜNAULT** 

#### Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication, devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>